

Les étapes de l'organisation de votre feu d'artifice



Tout débute avec votre 1^{er} contact, qu'il soit par téléphone ou par mail.



Dans le cas d'une prise de contact par mail, nous fixons ensemble un 1^{er} rendez-vous téléphonique, afin de vérifier la faisabilité technique et réglementaire de votre projet et bien cerner vos attentes et vos impératifs. Dans le cas d'une prise de contact par téléphone, ces points seront abordés directement lors de votre appel



Suite à notre rendez-vous téléphonique, nous vous enverrons des vidéos de nos prestations du montant correspondant à votre budget ou de budgets différents si le budget n'est pas encore fixé.

Nous sommes très soucieux de l'intensité dégagée par nos réalisations et l'émotion qui s'en dégage.

Nous ne vendons pas du temps mais une quantité de poudre répartie sur une durée que nous optimisons pour augmenter les sensations.



Nous réaliserons conjointement à l'envoi de nos vidéos ou ultérieurement si vous le souhaitez, votre devis complet



Pour réserver votre prestation, voici les éléments dont nous avons besoin :

- la signature du devis,
- le versement d'un acompte égal à 30% du budget du feu d'artifice,
- la réalisation des documents administratifs.



Dès la signature du devis, nous prenons contact avec les propriétaires où doit avoir lieu votre évènement afin de

- se présenter,
- répondre à leurs questions si besoin,
- prendre en compte les contraintes du domaine,
- caler l'emplacement du feu d'artifice.



Nous passons ensuite à votre rythme, à la préparation du projet artistique, lors d'un rendez-vous téléphonique que nous fixerons à votre convenance, pour échanger sur votre projet artistique, musique et couleur, heure du tir...

A partir de ce moment, nous sommes totalement autonomes et gérons toute la préparation du projet.



Les phases suivantes sont transparentes pour nos clients

- réalisation de la bande son,
- écriture du feu de façon synchronisée avec la musique,
- envoi des déclarations un mois avant la date de votre évènement pour respect des délais réglementaires,
- montage du feu.



Une semaine avant la date de votre évènement, nous vous envoyons un mail récapitulatif

- avec la facture de solde à régler le jour de votre évènement avant le tir du feu,
- les coordonnées des artificiers,
- l'heure d'arrivée des artificiers.



Le jour J : Voici le déroulé

- Arrivée sur site et installation des artificiers de façon totalement autonome (feu d'artifice + sonorisation)
- Prise de contact avec la personne référente pour bien finaliser l'organisation à propos de l'heure de tir.
- Tir du feu et démontage (environ 2 à 3 h)